



Paris, le 28 juin 2016

--- COMMUNIQUE DE PRESSE ---

Voyager avec des médicaments

Lancement de la campagne estivale voyageurs

À la veille des congés estivaux et des départs de nombreux vacanciers français à l'étranger, l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF), l'Institut de recherche Anti-Contrefaçon de médicaments (IRACM), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), l'Ordre national des pharmaciens (ONP) et le Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC) lancent une campagne nationale pour sensibiliser le grand public aux bons réflexes à adopter en matière de médicaments avant, pendant et lors de leur voyage.

En particulier, des médicaments falsifiés étant présents dans certains pays, y acquérir un médicament peut comporter des risques.

S'il est donc souhaitable de traverser les frontières avec ses propres médicaments, toujours en possession de l'original de la prescription, des règles sont néanmoins à respecter et des précautions s'imposent. A commencer par avoir la certitude de disposer de la bonne information.

- Mes médicaments sont-ils autorisés, et sous quelles conditions dans mon pays de destination ? Par exemple, le transport de médicaments stupéfiants ou soumis à la réglementation des stupéfiants dans le cadre d'un traitement médical doit respecter certaines règles. Les démarches à effectuer diffèrent selon le pays de destination (pays signataire de l'Accord de Schengen ou pays tiers à l'espace Schengen). Chaque pays appliquant ses propres dispositions, il est souhaitable de se renseigner à l'avance
- Où et comment dois-je conserver mes médicaments pendant le vol ?
- Comment faire si je dois acheter des médicaments sur place ? Les contrefaçons de médicaments sont en vente de plus en plus fréquemment dans la rue ou sur les marchés d'un grand nombre de pays. Ces médicaments, souvent bien imités, ne présentent aucune garantie de sécurité. Si vous devez acquérir un médicament, il est toujours préférable de consulter un professionnel de santé



Ainsi, plus d'1 million de brochures **Voyager avec des médicaments** seront disponibles dans la quasi-totalité du réseau officinal français avec le soutien des pharmaciens, acteurs centraux et majeurs de santé publique. Cette brochure apporte des conseils pour les différentes étapes du voyage : avant le départ, lors des formalités d'embarquement et pendant le vol, lors du séjour, et en cas d'achat de médicaments à l'étranger.

Le livret de l'IRACM **Le faux médicament, késako ?** apporte également des informations sur le problème de la contrefaçon des médicaments et les dangers qu'ils représentent, notamment lors d'achat de médicaments sans ordonnance sur internet.

Que vous soyez globe-trotters, touristes ou en déplacement professionnel, partez l'esprit tranquille et trouvez dans ces brochures tous les conseils pratiques et les points de vigilance pour voyager avec des médicaments en toute sérénité. Ces livrets sont téléchargeables sur les sites de l'IRACM

(www.iracm.com) et Késako (www.le-faux-medicament-kesako.com)

Bon voyage !

Le saviez-vous ?

Un faux médicament a l'apparence exacte du vrai médicament mais il ne contient pas les bons principes actifs ou pas dans les bonnes quantités.

Il est au mieux inefficace et au pire mortel ; du liquide de refroidissement pour moteur a été trouvé dans des sirops contrefaits, du mercure, de l'uranium, de la mort-aux-rats ou de la poussière de brique dans des faux médicaments.

Le faux médicament est donc toujours dangereux. Il est fabriqué par des trafiquants, dans la clandestinité et sans aucun contrôle sanitaire.

Contacts Presse :

Président de l'ANEPF
Nassim MEKEDDEM - 06 85 40 91 31

Directrice de la Communication de
l'**Ordre National des Pharmaciens**
Suzanne Cotte - 01 56 21 35 76

Coordinatrice du CNAC
Stéphanie LEGUAY - 01 56 65 80 43

Directrice de la communication de l'**IRACM**
Corinne HOFF - 06 75 51 35 02

Directeur en charge de la direction de l'innovation, de marketing et de la communication de l'**INPI**
Frédéric CAILLAUD - 06 11 27 88 12